

Fiche de Données de Sécurité étendue

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Type de document	Titre	Mise-à-jour	Version	Page
Fiches de données de sécurité	<u>SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5</u>	2012-09-20	10.01	<u>2</u>
Scénario d'Exposition	<u>Distribution de la substance, Au niveau industriel.</u>	ND	1.0	<u>27</u>
Scénario d'Exposition	<u>Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges, Au niveau industriel.</u>	ND	1.0	<u>31</u>
Scénario d'Exposition	<u>Utilisation comme carburant, Au niveau industriel.</u>	ND	1.0	<u>35</u>
Scénario d'Exposition	<u>Utilisation comme carburant, Au niveau professionnel.</u>	ND	1.0	<u>39</u>
Scénario d'Exposition	<u>Utilisation comme carburant, Consommateurs.</u>	ND	1.0	<u>43</u>



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de la version précédente: 2012-02-15

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Utilisation comme carburant.
---------------------------------	------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL RAFFINAGE MARKETING 24, cours Michelet. 92800 PUTEAUX. FRANCE Tel: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 82 88
--------------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.mkefr-fds@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. -
MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard
Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de
Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.

Classification

Liquides inflammables - Catégorie 1 - H224



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Toxicité par aspiration - Catégorie 1 - H304
 Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2 - H315
 Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B - H340
 Cancérogénicité - Catégorie 1B - H350
 Toxique pour la reproduction - Catégorie 2 - H361fd
 Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 - H336
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 2 - H411

DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16

Classification

F+;R12 - Carc. cat. 2;R45 - Muta. cat. 2;R46 - Repr. cat. 3;R63 - Xn;R65 - Xi;R38 - R67 - N;R51-53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
 H350 - Peut provoquer le cancer
 H340 - Peut induire des anomalies génétiques
 H361fd - Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P331 - NE PAS faire vomir
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
 P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P501 - Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée
 P102 - Tenir hors de portée des enfants
 contient Essence (n-hexane < 5%).

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Extrêmement inflammable. Très volatil. Les vapeurs plus denses que l'air peuvent se répandre le long du sol, avec risque d'explosion très élevé.
 En cas de pompage. Les frottements dus à l'écoulement du produit créent des charges d'électricité statique capables de générer des étincelles provoquant INFLAMMATION OU EXPLOSION.

Propriétés ayant des effets pour la santé

L'inhalation répétée de vapeurs en quantités importantes entraîne une exposition au benzène.
 Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.
 Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires.
 En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nature chimique

Mélange additivé constitué d'hydrocarbures, paraffiniques, naphténiques, aromatiques, oléfiniques, avec principalement des hydrocarbures de C4 à C12 et des composés oxygénés.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Essence (n-hexane < 5%)	289-220-8	01-2119471335-39	86290-81-5	>78	F+;R12 Carc.Cat.2;R45 Muta.Cat.2;R46 Repr.Cat.3;R63 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R51/53	Flam. Liq. 1 (H224) Carc. 1B (H350) Muta. 1B (H340) Repr. 2 (H361fd) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)
Éther méthyl tert-butyle	216-653-1	01-2119452786-27	1634-04-4	<22	F; R11 Xi; R38	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315)
2-éthoxy-2-méthylpropane	211-309-7	01-2119452785-29	637-92-3	<22	F;R11 R67	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336)
Alcool isobutylique	201-148-0	donnée non disponible	78-83-1	<15	R10 Xi; R37/38 R41 R67	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336)
Alcool butylique tertiaire	200-889-7	donnée non disponible	75-65-0	<15	F; R11 Xn; R20 Xi; R36/37	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)
Alcool isopropylique	200-661-7	donnée non disponible	67-63-0	<12	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336)
Éthanol	200-578-6	01-2119457610-43	64-17-5	<5	F; R11	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319)
methanol	200-659-6	01-2119433307-44	67-56-1	<3	F; R11 T; R23/24/25 R39/23/24/25	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370)

Informations complémentaires

Contient: Des additifs multifonctionnels améliorant de performance

Composants: %V/V

Des composés oxygénés peuvent être présents jusqu'à la teneur maximum autorisée par la norme Européenne EN 228

Autres constituants



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Toluène	203-625-9	01-2119471310-51	108-88-3	<25	F;R11 Xi;R38 Xn;R48/20-65 Repr.Cat.3;R63 R67	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304)
2-méthylbutane	201-142-8	donnée non disponible	78-78-4	<20	F+; R12 N; R51 R53 Xn; R65 R66 R67	Flam. Liq. 1 (H224) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)
Xylène (mélange isomères o, m, p)	215-535-7	01-2119488216-32	1330-20-7	<20	R10 Xn;R20/21-65 Xi;R36/37/38	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)
1,2,4-Triméthylbenzène	202-436-9	donnée non disponible	95-63-6	<5	R10 Xn;R20 Xi;R36/37/38 N;R51-53	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 2 (H411)
Éthylbenzène	202-849-4	donnée non disponible	100-41-4	<5	F;R11 Xn;R20-65-48/20 Xi;R36/37/38	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H332) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)
Pentane	203-692-4	donnée non disponible	109-66-0	<5	F+; R12 N; R51 R53 Xn; R65 R66 R67	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)
n-Hexane	203-777-6	donnée non disponible	110-54-3	<5	F; R11 Xi; R38 N; R51 R53 Repr.Cat.3; R62 Xn; R65 R48/20 R67	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)
Benzène	200-753-7	01-2119447106-44	71-43-2	=<1	F;R11 Xi;R36/38 Carc.Cat.1;R45 Muta.Cat.2;R46 T;R48/23/24/25 Xn;R65	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Carc. 1A (H350) Muta. 1B (H340) STOT RE 1 (H372) Asp. Tox. 1 (H304)



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	<p>EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.</p> <p>Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes les sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique.</p> <p>Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.</p> <p>Mouiller avec de l'eau les vêtements contaminés avant de les enlever pour éviter le risque d'étincelles d'électricité statique.</p>
Contact avec les yeux	<p>Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.</p> <p>Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Rincer les yeux.</p> <p>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.</p>
Contact avec la peau	<p>Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon.</p> <p>L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.</p> <p>Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.</p> <p>Pour les brûlures thermiques mineures, refroidir la brûlure. Maintenir la zone brûlée sous l'eau froide pendant au moins cinq minutes, ou jusqu'à ce que la douleur diminue. Laver avec de l'eau et du savon.</p>
Inhalation	<p>En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.</p> <p>Commencer immédiatement la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Appeler immédiatement un médecin.</p>
Ingestion	<p>Ne pas donner à boire.</p> <p>Ne PAS faire vomir. car il ya des risques important d'aspiration. Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).</p> <p>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.</p> <p>Ne pas attendre l'apparition de symptômes.</p>
Protection pour les secouristes	<p>ATTENTION Secouristes! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage!. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8 pour plus de détails.</p>

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
------------------------------	---



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Contact avec la peau	Risque d'irritation. Rougeur.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausées, vomissements et alteration de la conscience. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque de dépression du système nerveux central. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique. Nocif: En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).
------------------------------	---

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Moyen d'extinction - pour les petits feux. Dioxyde de carbone (CO ₂). Poudre sèche. Sable ou terre. Moyen d'extinction - pour les grands feux. Mousse. Mousses à base d'émulseurs polyvalents. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau (personnel formé uniquement).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : Oxydes de soufre. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
---------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.
--	---



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Autres informations

Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau. Refroidir à l'eau les réservoirs et les parties exposées au flux thermique et non pris dans les flammes.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales

Sauf en cas de déversements mineurs. La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Eloigner le personnel non concerné. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues. Rester face au vent. En cas de déversements importants, alerter les habitants des zones sous le vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). En cas de déversements importants : risque d'incendie ou d'explosion. Recouvrir les déversements de mousse afin de réduire le risque d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation.

Conseils pour les non-secouristes

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate).

Conseils pour les secouristes

Prendre toutes les mesures adéquates pour protéger les secouristes des risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation, notamment par l'utilisation d'appareils respiratoires.

En cas de :

Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.

Déversements importants : une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. Gants de travail (de préférence à manchettes) assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques. Remarques : les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Casque de protection. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles.

Protection respiratoire. Un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques (et le cas échéant pour le H₂S). Il est possible d'utiliser un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
En cas de déversement en rivière, suspendre l'utilisation de l'eau en aval du point de déversement. Si nécessaire. Consulter un expert. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13). Les déversements importants peuvent être soigneusement recouverts de mousse, le cas échéant, afin de limiter les risques d'incendie. En cas de déversement dans l'eau. Laisser le produit s'étaler à la surface de l'eau. En l'absence d'obstacles (barrage, rive ou rivage). Les déversements de produit liquide dans l'eau se traduiront vraisemblablement par une évaporation rapide et complète du produit. En cas de petits épandages sur des eaux fermées. lorsque les quantités à récupérer sont faibles (quelques dizaines de litres). contenir le produit avec des barrières flottantes ou d'autres dispositifs.

Méthodes de nettoyage

Ne jamais utiliser d'agent dispersant.
Transférer le produit récupéré et les autres matériaux dans des réservoirs ou conteneurs appropriés et stocker/éliminer conformément aux règlements applicables.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle

Voir section 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets

Voir section 13 pour plus de détails.

Autres informations

Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit. Cependant, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse de la vague/courant) peuvent avoir une influence importante dans le choix des actions appropriées.
Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire.
Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Recommandations pour une manipulation sans danger

Prendre des précautions contre l'électricité statique. Veiller au respect de tous les règlements applicables en matière d'atmosphères explosives dans les installations de manutention et stockage de produits inflammables.
Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe).

Assurer une ventilation adéquate. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

NE JAMAIS AMORCER AVEC LA BOUCHE LE SIPHONNAGE D'UN RESERVOIR. Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Ne pas utiliser d'air comprimé pour des opérations de remplissage, déchargement ou de manutention. Ne jamais percer, piquer, meuler, tronçonner ou souder sur un conteneur vide.

Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

LORS DES MOUVEMENTS DE PRODUITS : Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

Prendre toute disposition permettant d'éviter les entrées d'eau dans les bacs, citernes, lignes de flexibles...

Prévention des incendies et des explosions

Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception. Les frottements dus à l'écoulement du produit créent des charges d'électricité statique capables de générer des étincelles provoquant **INFLAMMATION OU EXPLOSION**. Interdire le chargement en pluie et limiter la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement. Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Ne jamais souder sur une citerne ou des tuyauteries, vides non dégazées.

N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES.

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination.

Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable.

Toutes les installations électriques, y compris l'éclairage des locaux où peut être présent ce produit, doivent être adaptées à la zone de risque, conformément aux directives européennes ATEX. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Avant les opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.

Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (même vides).

Stocker les produits conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés, à l'abri de l'humidité, de la chaleur et de toute source potentielle d'inflammation.

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Stocker séparément des agents oxydants.

Matières à éviter Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. (herbicides...). Halogènes.

Matériel d'emballage N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures aromatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) voir scénarios d'exposition.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
Essence (n-hexane < 5%) 86290-81-5		Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12 : VME 1000 mg/m ³ - VLE 1500mg/m ³
Éther méthyl tert-butyle 1634-04-4	STEL 100 ppm STEL 367 mg/m ³ TWA 50 ppm TWA 183.5 mg/m ³	
Alcool isobutylique 78-83-1		VME 50 ppm VME 150 mg/m ³
Alcool butylique tertiaire 75-65-0		VME 100 ppm VME 300 mg/m ³
Alcool isopropylique 67-63-0		VLCT 400 ppm VLCT 980 mg/m ³
Éthanol 64-17-5		VME 1000 ppm VME 1900 mg/m ³ VLCT 5000 ppm VLCT 9500 mg/m ³



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

methanol 67-56-1	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ S*	VME 200 ppm VME 260 mg/m ³ VLCT 1000 ppm VLCT 1300 mg/m ³ P*
Nom Chimique	Union Européenne	France
Toluène 108-88-3	TWA 50 ppm TWA 192 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 384 mg/m ³ S*	VME 20 ppm VME 76.8 mg/m ³ VLCT 100 ppm VLCT 384 mg/m ³
2-méthylbutane 78-78-4	TWA 1000 ppm TWA 3000 mg/m ³	VME 1000 ppm VME 3000 mg/m ³
Xylène (mélange isomères o, m, p) 1330-20-7	TWA 50 ppm TWA 221 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 442 mg/m ³ S*	VME 50 ppm VME 221 mg/m ³ VLCT 100 ppm VLCT 442 mg/m ³ P*
1,2,4-Triméthylbenzène 95-63-6	TWA 20 ppm TWA 100 mg/m ³	VME 20 ppm VME 100 mg/m ³ VLCT 50 ppm VLCT 250 mg/m ³
Éthylbenzène 100-41-4	TWA 100 ppm TWA 442 mg/m ³ STEL 200 ppm STEL 884 mg/m ³ S*	VME 20 ppm VME 88.4 mg/m ³ VLCT 100 ppm VLCT 442 mg/m ³ P*
Pentane 109-66-0	TWA 1000 ppm TWA 3000 mg/m ³	VME 1000 ppm VME 3000 mg/m ³
n-Hexane 110-54-3	TWA 20 ppm TWA 72 mg/m ³	VME 20 ppm VME 72 mg/m ³ R3
Benzène 71-43-2	S* TWA 1 ppm TWA 3.25 mg/m ³	VME 1 ppm VME 3.25 mg/m ³ C1 M2 P*

Légende

Voir section 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Essence (n-hexane < 5%) 86290-81-5	1300 mg/m ³ /15min (inhalation)	1100 mg/m ³ /15min (inhalation)		840 mg/m ³ /8h (inhalation)
2-éthoxy-2-méthylpropane 637-92-3	2800 mg/m ³ /15 min (inhalation)		352 mg/m ³ /8h (inhalation) 6767 mg/kg/8h (dermal)	105 mg/m ³ /8h (inhalation)
Éthanol 64-17-5		1900 mg/m ³ /15min Inhalation	343 mg/kg/8h Dermal 950 mg/m ³ /8h Inhalation	
methanol 67-56-1	260 mg/m ³ (inhalation) 40 mg/kg bw/day (dermal)	260 mg/m ³ (inhalation)	260 mg/m ³ (inhalation) 40 mg/kg bw/day (dermal)	260 mg/m ³ (inhalation)

DNEL Consommateur

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Essence (n-hexane < 5%) 86290-81-5	1200 mg/m ³ /15min (inhalation)	640 mg/m ³ /15min (inhalation)		180 mg/m ³ /24h (inhalation)



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

2-éthoxy-2-méthylpropane 637-92-3	1680 mg/m ³ /15 min (inhalation)		4060 mg/kg/24h (dermal) 105 mg/m ³ /24h (inhalation) 12.5 mg/kg/24h (oral)	63 mg/m ³ /24h (inhalation)		
Éthanol 64-17-5		950 mg/m ³ /15min Inhalation	206 mg/kg/24h Dermal 114 mg/m ³ /24h Inhalation 87 mg/kg/24h Oral			
methanol 67-56-1	50 mg/m ³ (inhalation) 8 mg/kg bw/day (dermal) 8 mg/kg bw/day (oral)	50 mg/m ³ (inhalation)	50 mg/m ³ (inhalation) 8 mg/kg bw/day (dermal) 8 mg/kg bw/day (oral)	50 mg/m ³ (inhalation)		
Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
2-éthoxy-2-méthylpropane 637-92-3	0.51 mg/L (aqua - freshwater) 0.017 mg/L (aqua - marine water) 1.1mg/L (aqua - intermittent releases)	28.5 mg/kg d.w. (freshwater sediment) 1.45 mg/kg d.w. (marine sediment)	2.41 mg/kg w.w.		12.5 mg/L	
Éthanol 64-17-5	0.96 mg/l fw 0.79 mg/l mw 2.75 mg/l or	3.6 mg/kg dw fw				0.72 g/kg food
methanol 67-56-1	154 mg/l fw 15.4 mg/l mw 1540 mg/l or	540 mg/kg dw	23.5 mg/kg dw		100 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides, avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Pour pénétrer dans des citernes, cuves, réservoirs ayant une teneur insuffisante en oxygène, porter un appareil respiratoire isolant.

En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire. En cas d'utilisation de masque ou demi-masque : Respirateur à masque facial équipé d'une cartouche ou d'une boîte filtrante contre les vapeurs organiques/gaz acides. Type AX. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. ou. Écran facial.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. vêtements imperméables aux hydrocarbures. Chaussures ou bottes de sécurité.

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures aromatiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure.

Note. les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau et ne conviennent pas pour une opération d'urgence.

Exposition répétée ou prolongée			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
PVA	(*)	> 480 min	EN 374 (*) toute épaisseur
Caoutchouc fluoré	(*)	> 480 min	EN 374 (*) toute épaisseur
Caoutchouc nitrile	> 0.5 mm	> 480 min	EN 374

En cas de contact par projection:			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Caoutchouc nitrile	> 0.3 mm	> 60 min	EN 374

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**Informations générales**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	limpide
Couleur	jaune clair
État physique @20°C	Liquide
Odeur	caractéristique

Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Point/intervalle d'ébullition	30 - 210 °C 86 - 410 °F		ASTM D 86
Point d'éclair	< -40 °C < -40 °F		ASTM D 86 ASTM D 93 ASTM D 93.
Taux d'évaporation		Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
supérieure	8.7 %		
inférieure	1.4 %		
Pression de vapeur	< 100 kPa @ 35 °C		EN 13016-1
Pression de vapeur			
Densité de vapeur	> 3		
Masse volumique	720 - 775 kg/m ³	@ 15 °C	
Hydrosolubilité	0.025	pratiquement insoluble à légèrement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Non applicable	
Température d'autoignition	> 300 °C > 572 °F		ASTM E659-78 ASTM E659-78
Viscosité, cinématique	< 0.5 mm ² /s	@ 20 °C	ISO 3104
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés oxydantes	D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré comme ayant des propriétés oxydantes		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Matières à éviter Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. (herbicides...). Halogènes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Informations générales	La toxicité aiguë a été correctement caractérisée dans un grand nombre de recherches réalisées conformément aux BPL suite à une exposition orale, cutanée ou par inhalation.
Contact avec la peau	Les produits lourds et aromatiques provoquent plus d'irritation que des flux légers et paraffiniques. Risque d'irritation. Rougeur.
Contact avec les yeux	Une étude clé a indiqué que le produit n'est pas irritant pour les yeux. Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
Inhalation	. L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausées, vomissements et altération de la conscience. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque de dépression du système nerveux central. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Essence (n-hexane < 5%)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD TG 401)	LD50 > 2000 mg/kg bw (rabbit - OECD TG 402 - under occlusive conditions)	LC50 (4h) > 5610 mg/m ³ air (vapor) (rat - OECD 403)
Éther méthyl tert-butylque	= 4 g/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat) > 10000 mg/kg (Rabbit)	= 23576 ppm (Rat) 4 h = 85 mg/L (Rat) 4 h
2-éthoxy-2-méthylpropane	> 2000 mg/kg (Rat)	> 20 mg/kg (Rat)	> 5880 mg/m ³ (Rat) 4 h
Alcool isobutylique	= 2460 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 6.5 mg/L (Rat) 4 h
Alcool butylique tertiaire	= 2733 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 9700 ppm (Rat) 4 h
Alcool isopropylique	= 4396 mg/kg (Rat)	= 12800 mg/kg (Rat) = 12870 mg/kg (Rabbit)	= 72.6 mg/L (Rat) 4 h
Éthanol	LD50 10470 mg/kg (Rat)	LD50 15800 mg/kg (Rabbit)	LC50 30000 mg/m ³
methanol	LD50 > 2000 mg/kg (rat)	LD50 ~ 17100 mg/kg bw (rabbit)	LC50 (4h) 128.2 mg/l (rat)

Sensibilisation



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée indiquant que la substance présente un potentiel de sensibilisation respiratoire et cutanée.

Effets spécifiques

Cancérogénicité

Le potentiel carcinogène de la substance a été étudié (exposition par inhalation pendant 2 ans). Les observations ne sont pas considérées comme applicable à l'homme. Un constituant est connu pour être un cancérigène chez l'homme: BENZENE.

Nom Chimique	Union Européenne
Essence (n-hexane < 5%) 86290-81-5	Carc. 1B (H350)

Autres constituants

Nom Chimique	Union Européenne
Benzène 71-43-2	Carc. 1A (H350)

Mutagénicité

Nom Chimique	Union Européenne
Essence (n-hexane < 5%) 86290-81-5	Muta. 1B (H340)

Autres constituants

Nom Chimique	Union Européenne
Benzène 71-43-2	Muta. 1B (H340)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro. La majorité des études n'ont montré aucun signe d'activité mutagène. Un constituant est connu pour être un agent mutagène des cellules germinales: Benzène.

Toxicité pour la reproduction

Les résultats des études de toxicité sur le développement et celles de dépistage de toxicité sur le développement selon l'OCDE n'ont montré aucun signe de toxicité sur le développement chez les rats. La substance peut contenir une certaine quantité de toluène et/ou de n-hexane. Constituants qui sont connus pour être des reprotoxiques potentiels.

Nom Chimique	Union Européenne
Essence (n-hexane < 5%) 86290-81-5	Repr. 2 (H361fd)

Autres constituants

Nom Chimique	Union Européenne
Toluène 108-88-3	Repr. 2 (H361d)
n-Hexane 110-54-3	Repr. 2 (H361f)

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Les études d'exposition aiguë ne montrent aucun signe de toxicité systémique, autre qu'une possibilité de provoquer une dépression du SNC et une narcose lors d'exposition à des concentrations plus élevées.



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) La toxicité à des doses répétées de la substance a été étudiée par exposition cutanée et respiratoire pour des périodes allant de 10 jours jusqu'à 2 ans. Dans les études cutanées, aucune toxicité systémique n'a été décelée. Le seul effet observé était une irritation cutanée de modérée à sévère. Une exposition répétée par inhalation engendre une ' légère néphropathie due aux hydrocarbures'. Un effet qui est considéré comme spécifique à la fois du sexe et de l'espèce.

Toxicité par aspiration Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

Autres informations

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Essence (n-hexane < 5%) 86290-81-5	EL50 (72 h) > 3.1 mg/l (Selenastrum capricornutum/Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48 h) > 4.5 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96 h) > 8.2 mg/l (Pimephales promelas - OECD 203)	
Éther méthyl tert-butyle 1634-04-4	EC50 (72h) > 800 mg/L Desmodesmus subspicatus EC50 (96h) = 184 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata	EC50 (48h) = 542 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) = 672 mg/L Pimephales promelas (flow-through) LC50 (96h) > 100 mg/L Brachydanio rerio (semi-static) LC50 (96h) = 929 mg/L Pimephales promelas (static) LC50 (96h) = 887 mg/L Oncorhynchus mykiss (flow-through)	EC50 = 8.23 mg/L 5 min EC50 = 9.67 mg/L 15 min EC50 = 11.4 mg/L 30 min
Alcool isobutylique 78-83-1	EC50 (48h) = 230 mg/L Desmodesmus subspicatus	EC50 (48h) = 1300 mg/L Daphnia magna EC50 (48h) 1070 - 1933 mg/L Daphnia magna Static	LC50 (96h) 1370-1670 mg/L Pimephales promelas (flow-through) LC50 (96h) = 375 mg/L Pimephales promelas (static) LC50 (96h) 1120-1520 mg/L Oncorhynchus mykiss (flow-through) LC50 (96h) 1480-1730 mg/L Lepomis macrochirus (flow-through)	EC50 = 1224.6 mg/L 15 min



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Alcool butylique tertiaire 75-65-0	EC50 (72h) > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus	EC50 (48h) = 933 mg/L Daphnia magna EC50 (48h) 4607 - 6577 mg/L Daphnia magna Static	LC50 (96h) 6130-6700 mg/L Pimephales promelas (flow-through)	EC50 > 10000 mg/L 17 h
Alcool isopropylique 67-63-0	EC50 (96h) > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus EC50 (72h) > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus	EC50 (48h) = 13299 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) > 1400000 µg/L Lepomis macrochirus () LC50 (96h) = 11130 mg/L Pimephales promelas (static) LC50 (96h) = 9640 mg/L Pimephales promelas (flow-through)	EC50 = 35390 mg/L 5 min
Éthanol 64-17-5	EC50 (72h) 275 mg/l Chlorella vulgaris (OECD 201)	EC50 (48h) 5012 mg/l Ceriodaphnia dubia (ASTM E729-80)	LC50 (96h) 14200 mg/l Pimephales Promelas (EPA)	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min
methanol 67-56-1	EC50 (96h) ~ 22000 mg/L (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EC50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - DIN 38412 TEIL 11)	LC50 (96h) 15400 mg/l (lepomis macrochirus - EPA-660-3-75-009)	IC50 (3h) > 1000 mg/l (OECD 209)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique • Informations sur le produit

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Essence (n-hexane < 5%) 86290-81-5		NOEL (21d) > 2.6 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/28d) > 2.6 mg/l (Read across from Daphnia magna)	
Éthanol 64-17-5		NOEC (10d) 9.6 mg/l Ceriodaphnia dubia	NOEC (30d) 245 mg/l (ECOSAR)	
methanol 67-56-1			NOEC (200h) 7900 mg/l (Oryzias Latipes)	

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Pas de données disponibles au niveau du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

logPow

Non applicable

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
--------------	---------



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Éther méthyl tert-butylique - 1634-04-4	1.06
Alcool isobutylique - 78-83-1	0.79
Alcool butylique tertiaire - 75-65-0	0.35
Alcool isopropylique - 67-63-0	0.05
Éthanol - 64-17-5	-0.35
methanol - 67-56-1	-0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Sol	Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol. Peut contaminer les eaux souterraines.
Air	Le produit s'évapore dans l'atmosphère et se disperse plus ou moins en fonction des conditions locales. Il peut néanmoins stagner en nappe dans les parties basses en atmosphère calme ou confinée.
Eau	Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut se solubiliser dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB	Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.
-------------------------------	---

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales	Pas d'information disponible.
-------------------------------	-------------------------------

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
Emballages contaminés	Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Ne pas découper, souder, percer, brûler ou incinérer des conteneurs vides, sauf s'ils ont été correctement nettoyés et déclarés sans danger. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
No de déchet suivant le CED	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

ADR/RID

UN/ID No	UN1203
Désignation officielle de transport	Gasoline
Désignation officielle de transport	ESSENCE
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	II
Étiquettes ADR/RID	3
Danger pour l'environnement.	oui
Code de classification	F1
Dispositions spéciales	243, 534
Code de restriction en tunnels	(D/E)
Numéro d'identification du danger	33
Description	UN1203, GASOLINE, 3, PG II, (D/E)
Quantités exceptées	E2
Quantité limitée	1l

IMDG/IMO

UN/ID No	UN1203
Désignation officielle de transport	Gasoline
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	P
No EMS	F-E, S-E
Description	UN1203, GASOLINE, 3, PG II, (0°C c.c.), MARINE POLLUTANT
Dispositions spéciales	243
Quantités exceptées	E2
Quantité limitée	1 L

ICAO/IATA

UN/ID No	UN1203
Désignation officielle de transport	Gasoline
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	II
Code ERG	3H
Dispositions spéciales	A100
Description	UN1203, GASOLINE, 3, PG II
Quantités exceptées	E2
Quantité limitée	1 L

ADN



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

UNID No	UN1203
Désignation officielle de transport	Gasoline
Désignation officielle de transport	ESSENCE
Classe de danger	3
Étiquettes de danger	3
Groupe d'emballage	II
Danger pour l'environnement.	oui
Code de classification	F1
Description	UN1203, GASOLINE, 3, PG II
Quantités exceptées	E2
Quantité limitée	11
Ventilation	VE01

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Autres réglementations

Ce produit ne peut être utilisé que pour les besoins des carburants moteur couverts par la directive 98/70 CE. Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. Directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Inventaires Internationaux

EINECS/ELINCS	-
TSCA	-
DSL	-
ENCS	-
IECSC	-
KECL	-
PICCS	-
AICS	-
NZIoC	-

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

Version EUFR



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

TSCA - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory
DSL/NDSL - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List
ENCS - Japan Existing and New Chemical Substances
IECSC - China Inventory of Existing Chemical Substances
KECL - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances
PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances
AICS - Australian Inventory of Chemical Substances
NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals

Information supplémentaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

15.3. Information sur les législations nationales

France

- ICPE : rubrique 1430-1431-1432-1433-1434 (liquide inflammable 1ère catégorie)
- Code du Travail
- Art. R.4412-59 à R.4412-93 (CMR)
- Art. R.4624-19 à R.4624-20 et arrêté du 11.07.77 (Surveillance médicale renforcée).

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 4-4bis

Maladies ayant un caractère professionnel (Annexe à l'article D461-1 du code de la sécurité sociale) : 601-603

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Éther méthyl tert-butyle 1634-04-4	RG 84
Alcool isobutyle 78-83-1	RG 84
Alcool butyle tertiaire 75-65-0	RG 84
Alcool isopropyle 67-63-0	RG 84
Éthanol 64-17-5	RG 84
methanol 67-56-1	RG 84

16. AUTRES INFORMATIONS



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10 - Inflammable
 R11 - Facilement inflammable
 R12 - Extrêmement inflammable
 R20 - Nocif par inhalation
 R36 - Irritant pour les yeux
 R38 - Irritant pour la peau
 R41 - Risque de lésions oculaires graves
 R45 - Peut provoquer le cancer
 R46 - Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires
 R62 - Risque possible d'altération de la fertilité
 R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
 R65 - Également nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
 R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
 R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
 R20/21 - Nocif par inhalation et par contact avec la peau
 R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
 R36/37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires
 R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
 R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau
 R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau
 R39/23/24/25 - Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
 R48/20 - Également nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
 R48/23/24/25 - Également toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
 R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables
 H301 - Toxique en cas d'ingestion
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H311 - Toxique par contact cutané
 H312 - Nocif par contact cutané
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H331 - Toxique par inhalation
 H332 - Nocif par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H340 - Peut induire des anomalies génétiques
 H350 - Peut provoquer le cancer
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus
 H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
 H361fd - Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
 H372 - Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



FDS n° : 30221

SUPERCARBURANT SANS PLOMB 95 - 98 / E5

Date de révision: 2012-09-20

Version 10.01

Abbreviations, acronymes

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

Légende Section 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2012-09-20**Révision** sections de la FDS mises-à-jour: Non applicable.**Information supplémentaire** D'autres usages que ceux listés en section 1.2 peuvent avoir été prévus pour la/les substance(s) constituant le produit. Veuillez nous contacter si votre usage n'est pas inclus dans ceux figurant à la section 1.2**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

ES02010

Version 1.0

Trade name / designation Low Boiling point Naphta

1. Scénario d'exposition

Distribution de la substance, Au niveau industriel.

Descripteur des usages

Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation en système fermé, aucune probabilité d'exposition

PROC2 - Utilisation selon un procédé en continu en milieu confiné avec des contrôles occasionnels de l'exposition

PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés

PROC8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés

PROC15 - Utilisation comme réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 - Fabrication de substances

ERC2 - Fabrication de mélanges

ERC3 - Formulation des matières

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans la production et dans des produits, qui ne sont pas intégrés aux articles

ERC5 - Utilisation industrielle découlant de l'inclusion dans ou sur une matrice

ERC6a - Utilisation industrielle entraînant la production d'une autre substance (utilisation des produits intermédiaires)

ERC6b - Utilisation industrielle d'aides à la fabrication réactives

ERC6c - Usage industriel de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

ERC6d - Usage industriel de régulateurs de process pour les procédés de polymérisation dans la production de résines, caoutchoucs, polymères

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes fermés

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ESVOC SpERC 1.1b. v1.

Processus, tâches et activités couverts

Chargement (y compris les navires /barges, wagons/camions et chargement de GRV) et reconditionnement (y compris dans des fûts et petits emballages) de la substance, y compris l'échantillonnage de cette dernière, son stockage, son déchargement, sa distribution, son entretien ainsi que les activités de laboratoire annexes.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du Produit

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

Quantités utilisées

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : **0.1**Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : **1.87E+7**Fraction du tonnage régional utilisé localement : **0.002**Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : **3.75E+4**Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : **1.2E+5**

Fréquence et la durée d'utilisation Rejets continus.

Jours d'émission (jours/an) : **300**

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque -

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : **10**Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : **100**Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.001**Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.00001**

Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : **0.00001**

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation).

En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : **90**

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%) : **>=12**

En cas d'évacuation dans l'unité de traitement des eaux usées domestiques, assurer l'efficacité d'épuration requise des eaux usées sur site de (%) : **>=0**

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : **95.5**

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%) :

95.5

Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : **1.1E+6**

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m³ / j) : **2000**

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

La traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Remarques

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit

État physique

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Quantités utilisées

Non applicable.

Fréquence et la durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire).

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

non applicable

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs	
Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents cancérigènes)	Envisager l'utilisation de progrès techniques et d'améliorations du procédé (notamment l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Limiter les expositions à l'aide de mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées ainsi qu'une ventilation par extraction générale/locale adaptée. Vidanger les systèmes et nettoyer les lignes de transfert avant la rupture du confinement. Nettoyer/rincer les équipements si possible avant les opérations d'entretien. Lorsqu'il existe un risque d'exposition : limiter l'accès aux personnes autorisées ; assurer une formation spécifique sur les activités auprès des opérateurs pour réduire les expositions ; porter des gants adaptés et des combinaisons pour éviter toute contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée dans le cadre de certains scénarios d'exposition ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre. Veiller à ce que des systèmes de travail sécurisés ou des dispositifs équivalents soient en place pour gérer les risques. Examiner, contrôler et maintenir l'ensemble des mesures de contrôle de façon régulière. Envisager la nécessité d'une surveillance de la santé fondée sur les risques.
Mesures générales (agents irritants pour la peau)	Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite.
Expositions générales (systèmes clos) avec prélèvement d'échantillon	Manipuler la substance dans un système clos. Effectuer les prélèvements via une boucle fermée ou un autre système clos afin d'éviter les expositions. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Expositions générales (systèmes clos) Extérieur	Manipuler la substance dans un système clos.
Échantillonnage	Effectuer les prélèvements via une boucle fermée ou un autre système clos afin d'éviter les expositions.
Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte ou mettre en œuvre des méthodes équivalentes appropriées afin de réduire l'exposition.
Chargement et déchargement de vrac en milieu clos	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Nettoyage et maintenance des équipements	Vidanger et rincer le système avant première utilisation ou entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité.
Stockage	Veiller à ce que l'opération soit exécutée en extérieur. Stocker la substance dans un système clos.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs	
Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable.	

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé

L'outil ECETOC d'évaluation des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs (sauf indication contraire)

Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques cancérigènes. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination des eaux usées, utiliser les technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination de l'air, utiliser les technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

ES02014

Version 1.0

Trade name / designation Low Boiling point Naphta

1. Scénario d'exposition

Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges, Au niveau industriel.

Descripteur des usages

Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (à l'exclusion des alliages)

Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation en système fermé, aucune probabilité d'exposition

PROC2 - Utilisation selon un procédé en continu en milieu confiné avec des contrôles occasionnels de l'exposition

PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés

PROC8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés

PROC15 - Utilisation comme réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 - Fabrication de mélanges

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ESVOC SpERC 2.2.v1.

Processus, tâches et activités couverts

Formulation de la substance et ses mélanges par lot ou dans le cadre d'opérations continues dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions accidentelles au cours d'opérations de stockage, de transfert de matières, de mélange, d'entretien, d'échantillonnage ainsi que pendant les activités de laboratoire associées.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du Produit

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

Quantités utilisées

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : **0.1**Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : **1.65E+7**Fraction du tonnage régional utilisé localement : **0.0018**Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : **3.0E+4**Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : **1.0E+5**

Fréquence et la durée d'utilisation Rejets continus.

Jours d'émission (jours/an) : **300**

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque -

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : **10**Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : **100**Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.025**Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.002**Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : **0.0001**

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer.

Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation).

En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : **56.5**

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%) : **>=94.7**

En cas d'évacuation dans l'unité de traitement des eaux usées domestiques, assurer l'efficacité d'épuration requise des eaux usées sur site de (%) : **>=0**

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : **95.5**

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%) : **95.5**

Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : **1.0E+5**

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m³ / j) : **2000**

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Remarques

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit

État physique

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Quantités utilisées

Non applicable.

Fréquence et la durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire).

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

non applicable

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs	
Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents cancérigènes)	Envisager l'utilisation de progrès techniques et d'améliorations du procédé (notamment l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Limiter les expositions à l'aide de mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées ainsi qu'une ventilation par extraction générale/locale adaptée. Vidanger les systèmes et nettoyer les lignes de transfert avant la rupture du confinement. Nettoyer/rincer les équipements si possible avant les opérations d'entretien. Lorsqu'il existe un risque d'exposition : limiter l'accès aux personnes autorisées ; assurer une formation spécifique sur les activités auprès des opérateurs pour réduire les expositions ; porter des gants adaptés (conformes à la norme EN 374) et des combinaisons pour éviter toute contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée dans le cadre de certains scénarios d'exposition ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre. Examiner, contrôler et maintenir l'ensemble des mesures de contrôle de façon régulière. Envisager la nécessité d'une surveillance de la santé fondée sur les risques.
Mesures générales (agents irritants pour la peau)	Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite.
Expositions générales (systèmes clos) avec prélèvement d'échantillon	Manipuler la substance dans un système clos. Effectuer les prélèvements via une boucle fermée ou un autre système clos afin d'éviter les expositions. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Expositions générales (systèmes clos) Extérieur	Manipuler la substance dans un système clos.
Échantillonnage	Effectuer les prélèvements via une boucle fermée ou un autre système clos afin d'éviter les expositions.
Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte ou mettre en œuvre des méthodes équivalentes appropriées afin de réduire l'exposition.
Transferts de vrac	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Transferts en fûts/ par lots	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Nettoyage et maintenance des équipements	Vidanger et rincer le système avant première utilisation ou entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Vidanger les lignes de transfert avant le découplage. Nettoyer immédiatement les déversements. Port de gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation de base du personnel.
Stockage	Stocker la substance dans un système clos. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs	
Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable.	

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé

L'outil ECETOC d'évaluation des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs (sauf indication contraire)

Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques cancérigènes. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination des eaux usées, utiliser les technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination de l'air, utiliser les technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Plus d'informations sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont disponibles sur la fiche d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

ES02025

Version 1.0

Trade name / designation Low Boiling point Naphta

1. Scénario d'exposition

Utilisation comme carburant, Au niveau industriel.

Descripteur des usages

Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation en système fermé, aucune probabilité d'exposition

PROC2 - Utilisation selon un procédé en continu en milieu confiné avec des contrôles occasionnels de l'exposition

PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés

PROC8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés

PROC16 - En utilisant la matière comme source de combustible, on peut s'attendre à une exposition limitée aux composés non brûlés

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes fermés

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ESVOC SpERC 7.12a.v1.

Processus, tâches et activités couverts

Comprend l'utilisation comme combustible (ou comme additifs de carburant et composants d'additifs) dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions accidentelles au cours d'activités associées à son transfert, à son utilisation, à l'entretien du matériel, et au traitement des déchets.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du Produit

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

Quantités utilisées

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : **0.1**Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : **1.4E+6**Fraction du tonnage régional utilisé localement : **1**Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : **1.4E+6**Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : **4.6E+6**

Fréquence et la durée d'utilisation Rejets continus.

Jours d'émission (jours/an) : **300**

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque -

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : **10**Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : **100**

Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.0025**Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.00001**Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : **0**

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation).

En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : **99.4**

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%) : **>= 76.9**

En cas d'évacuation dans l'unité de traitement des eaux usées domestiques, assurer l'efficacité d'épuration requise des eaux usées sur site de (%) : **>= 0**

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : **95.5**

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%) : **95.5**

Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : **4.6E+6**

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m³ / j) : **2000**

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Les émissions de combustion sont limitées par les moyens de maîtrise des émissions requis. Les émissions de combustion sont prises en compte dans l'évaluation de l'impact au niveau régional.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est consommée pendant son utilisation et aucun déchet de la substance n'est produit.

Remarques

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit

État physique

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Quantités utilisées

Non applicable.

Fréquence et la durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire).

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

non applicable

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs	
Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents cancérigènes)	Envisager l'utilisation de progrès techniques et d'améliorations du procédé (notamment l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Limiter les expositions à l'aide de mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées ainsi qu'une ventilation par extraction générale/locale adaptée. Vidanger les systèmes et nettoyer les lignes de transfert avant la rupture du confinement. Nettoyer/rincer les équipements si possible avant les opérations d'entretien. Lorsqu'il existe un risque d'exposition : limiter l'accès aux personnes autorisées ; assurer une formation spécifique sur les activités auprès des opérateurs pour réduire les expositions ; porter des gants adaptés et des combinaisons pour éviter toute contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée dans le cadre de certains scénarios d'exposition ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre. Veiller à ce que des systèmes de travail sécurisés ou des dispositifs équivalents soient en place pour gérer les risques. Examiner, contrôler et maintenir l'ensemble des mesures de contrôle de façon régulière. Envisager la nécessité d'une surveillance de la santé fondée sur les risques.
Mesures générales (agents irritants pour la peau)	Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite.
Déchargement de vrac en milieu fermé	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Transferts en fûts/ par lots	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Avitaillement en carburant	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Avitaillement en carburant des aéronefs	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Expositions générales (systèmes clos)	Manipuler la substance dans un système clos. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche.
Utilisation comme carburant (systèmes clos)	Manipuler la substance dans un système clos.
Nettoyage et maintenance des équipements	Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. Port de gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation de base du personnel.
Stockage	Stocker la substance dans un système clos. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche.

Remarques

Additional information on the basis for the allocation of the identified Ocs and RMMs is contained in Appendices 1 to 3.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable.	

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé

L'outil ECETOC d'évaluation des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs (sauf indication contraire)

Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination des eaux usées, utiliser les technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination de l'air, utiliser les technologies sur site, seules ou combinées. Plus d'informations sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont disponibles sur la fiche d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

ES02027

Version 1.0

Trade name / designation Low Boiling point Naphta

1. Scénario d'exposition

Utilisation comme carburant, Au niveau professionnel.

Descripteur des usages

Secteur d'utilisation

SU22 - Usages professionnels: Domaine public (administration, éducation, loisirs, services, artisanat)

Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation en système fermé, aucune probabilité d'exposition

PROC2 - Utilisation selon un procédé en continu en milieu confiné avec des contrôles occasionnels de l'exposition

PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés

PROC8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés

PROC16 - En utilisant la matière comme source de combustible, on peut s'attendre à une exposition limitée aux composés non brûlés

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a - Utilisation en intérieur largement dispersive de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation en extérieur largement dispersive de substances en systèmes clos

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ESVOC SpERC 9.12.v1.

Processus, tâches et activités couverts

Couvre l'utilisation comme combustible (ou comme additifs de carburant) et comprend les activités associées à son transfert, à son utilisation, à l'entretien du matériel, et au traitement des déchets.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du Produit

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

Quantités utilisées

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : **0.1**

Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : **1.19E+6**

Fraction du tonnage régional utilisé localement : **0.0005**

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : **5.9E+2**

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : **1.6E+3**

Fréquence et la durée d'utilisation Rejets continus.

Jours d'émission (jours/an) : **365**

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque -

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : **10**

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : **100**

Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.01**

Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.00001**

Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : **0.00001**

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation).

En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : **N/A**

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%) : **>= 3.4**
 En cas d'évacuation dans l'unité de traitement des eaux usées domestiques, assurer l'efficacité d'épuration requise des eaux usées sur site de (%) : **>= 0**

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : **95.5**

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%) : **95.5**

Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : **1.5E+4**

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m3 / j): **2000**

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Les émissions de combustion sont limitées par les moyens de maîtrise des émissions requis. Les émissions de combustion sont prises en compte dans l'évaluation de l'impact au niveau régional.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est consommée pendant son utilisation et aucun déchet de la substance n'est produit.

Remarques

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit

État physique

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Quantités utilisées

Non applicable.

Fréquence et la durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire).

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

non applicable

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs	
Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents cancérigènes)	Envisager l'utilisation de progrès techniques et d'améliorations du procédé (notamment l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Limiter les expositions à l'aide de mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées ainsi qu'une ventilation par extraction générale/locale adaptée. Vidanger les systèmes et nettoyer les lignes de transfert avant la rupture du confinement. Nettoyer/rincer les équipements si possible avant les opérations d'entretien. Lorsqu'il existe un risque d'exposition : limiter l'accès aux personnes autorisées ; assurer une formation spécifique sur les activités auprès des opérateurs pour réduire les expositions ; porter des gants adaptés et des combinaisons pour éviter toute contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée dans le cadre de certains scénarios d'exposition ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre. Veiller à ce que des systèmes de travail sécurisés ou des dispositifs équivalents soient en place pour gérer les risques. Examiner, contrôler et maintenir l'ensemble des mesures de contrôle de façon régulière. Envisager la nécessité d'une surveillance de la santé fondée sur les risques.
Mesures générales (agents irritants pour la peau)	Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite.
Déchargement de vrac en milieu fermé	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Transferts en fûts/ par lots	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Avitaillement en carburant	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Avitaillement en carburant des aéronefs	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Expositions générales (systèmes clos)	Manipuler la substance dans un système clos. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche.
Utilisation comme carburant (systèmes clos)	Manipuler la substance dans un système clos.
Nettoyage et maintenance des équipements	Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. Port de gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation de base du personnel.
Stockage	Stocker la substance dans un système clos. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche.

Remarques

Additional information on the basis for the allocation of the identified Ocs and RMMs is contained in Appendices 1 to 3.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable.	

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé

L'outil ECETOC d'évaluation des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs (sauf indication contraire)

Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination des eaux usées, utiliser les technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination de l'air, utiliser les technologies sur site, seules ou combinées. Plus d'informations sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont disponibles sur la fiche d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

ES02029

Version 1.0

Trade name / designation Low Boiling point Naphta

1. Scénario d'exposition

Utilisation comme carburant, Consommateurs.

Descripteur des usages

Secteur d'utilisation

SU21 - Ménages privés (=grand public=consommateurs)

Catégorie de produit

PC13 - Carburants / Combustibles

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a - Utilisation en intérieur largement dispersive de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation en extérieur largement dispersive de substances en systèmes clos

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ESVOC SpERC 9.12c.v1.

Processus, tâches et activités couverts

Ne comprend que les utilisations grand public des carburants automobiles.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du Produit

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

Quantités utilisées

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : **0.1**Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : **1.39E+7**Fraction du tonnage régional utilisé localement : **0.0005**Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : **7.0E+3**Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : **1.9E+4**

Fréquence et la durée d'utilisation Rejets continus.

Jours d'émission (jours/an) : **365**

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque -

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : **10**Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : **100**Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.01**Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : **0.00001**Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : **0.00001**

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation).

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : **95.5**Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : **1.8E+5**Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m³ / j) : **2000**

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Les émissions de combustion sont limitées par les moyens de maîtrise des émissions requis. Les émissions de combustion sont prises en compte dans l'évaluation de l'impact au niveau régional.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est consommée pendant son utilisation et aucun déchet de la substance n'est produit.

Remarques

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit

État physique

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

Concentration de la substance dans le produit

Sauf mention contraire. Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :100.

Quantités utilisées

Sauf mention contraire. Couvre les quantités utilisées jusqu'à (g) : 37500g . Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm²) :420.

Fréquence et la durée d'utilisation

Sauf mention contraire. Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :0.143 . Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :2.

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Sauf mention contraire. Veiller à une utilisation à température ambiante. Veiller à une utilisation dans une pièce de 20 m³. Assurer une utilisation sous ventilation.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants

Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

Non applicable.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
PC13 - Carburants / Combustibles Liquide : Ravitaillement en carburant des automobiles	<p>Sauf mention contraire.</p> <p>Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :1</p> <p>Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :52</p> <p>Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :1</p> <p>Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :210.00</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :37500</p> <p>Couvre l'utilisation en extérieur.</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de (en m3) :100</p> <p>Pour chaque utilisation</p> <p>Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.05</p> <p>Aucune mesure spécifique de gestion des risques identifiée outre les conditions opérationnelles mentionnées.</p>
PC13 - Carburants / Combustibles Liquide : Ravitaillement en carburant des scooters	<p>Sauf mention contraire.</p> <p>Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :1</p> <p>Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :52</p> <p>Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :1</p> <p>Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :210.00</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 3750</p> <p>Couvre l'utilisation en extérieur.</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de (en m3) :100</p> <p>Pour chaque utilisation</p> <p>Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.03</p> <p>Aucune mesure spécifique de gestion des risques identifiée outre les conditions opérationnelles mentionnées.</p>
PC13 - Carburants / Combustibles Liquide pour équipement de jardin - Utilisation	<p>Sauf mention contraire.</p> <p>Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :1</p> <p>Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :26</p> <p>Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :1</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :750</p> <p>Couvre l'utilisation en extérieur.</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de (en m3) :100</p> <p>Pour chaque utilisation</p> <p>Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :2.00</p> <p>Aucune mesure spécifique de gestion des risques identifiée outre les conditions opérationnelles mentionnées.</p>
PC13 - Carburants / Combustibles Liquide : Équipement de jardin - Ravitaillement en carburant	<p>Sauf mention contraire.</p> <p>Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :1</p> <p>Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :26</p> <p>Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :1</p> <p>Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :420.00</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :750</p> <p>Couvre l'utilisation dans un garage '(34 m3) sous ventilation normale pouvant contenir une voiture .</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de (en m3) :34</p> <p>Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.03</p> <p>Aucune mesure spécifique de gestion des risques identifiée outre les conditions opérationnelles mentionnées.</p>

Remarques

Additional information on the basis for the allocation of the identified Ocs and RMMs is contained in Appendices 1 to 3.

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé

L'outil ECETOC d'évaluation ciblée des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs, conformément au contenu du rapport ECETOC n°107 et du Chapitre R15 du Document d'orientation technique IR&CSA. Les déterminants de l'exposition sont indiqués lorsqu'ils sont différents de ces sources.

Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Plus d'informations sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont disponibles sur la fiche d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).